ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 43249

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le financement des radios associatives *via* le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Ce fonds de soutien a pour objet de permettre aux radios associatives locales d'assurer leur mission de communication sociale de proximité. Depuis trente ans, les radios associatives ont participé à l'essor culturel et économique des territoires et le secteur de la radiodiffusion associative compte actuellement 2 800 salariés. Or la baisse de la dotation FSER pour 2014 menace aujourd'hui cette contribution au lien social, et met également en péril l'activité de ces radios et les emplois qu'elles ont réussi à créer, puis à pérenniser. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend soutenir l'activité de ces radios de proximité en examinant la revalorisation du FSER.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : M. William Dumas
Circonscription : Gard (5e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43249
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 novembre 2013, page 12235
Réponse publiée au JO le : 18 février 2014, page 1558